

[Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers] (P.122)

1- Définition	<i>Dimension développement durable</i>	Qualité de service à l'utilisateur : continuité du service. L'efficacité environnementale est aussi visée dans la mesure où les débordements ont un impact sur le cadre de vie.
	<i>Finalité</i>	L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes à l'environnement (nuisances, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.
	<i>Définition</i>	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis.
	<i>Unité</i>	Nombre par milliers d'habitants desservis
	<i>Fréquence de détermination</i>	Annuelle. Sont pris en compte les demandes d'indemnisations déposées entre le 01 janvier et le 31 décembre, quelque soit la date de survenance des dommages.
	<i>Domaine d'application possible (activités et périmètre géographique)</i>	Est concerné tout service ayant la mission de transport ou de collecte des eaux usées. Les services dont la mission est la dépollution seule ou le transport seul ainsi que les services ne gérant que des réseaux pluviaux ne sont pas concernés.
2- Calcul	<i>Données nécessaires</i>	- Liste des demandes d'indemnisations déposées avec date d'ouverture du dossier, nature du sinistre (inondation, débordement, infiltrations, refoulement) et cause présumée du sinistre. - Nombre d'habitants desservis sur le périmètre considéré
	<i>Producteur des données</i>	Opérateur responsable du réseau de collecte des eaux usées
	<i>Echelle de calcul</i>	Les données sont collectées sur un périmètre caractérisé par la même mission de collecte des eaux usées et un opérateur unique. L'indicateur est calculé au niveau de ce périmètre ou à un niveau supérieur en consolidant les données.
	<i>Règles de calcul</i>	- Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement / nombre d'habitants desservis X 1000 - Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers, usagers ou non du service, sont à prendre en compte. Les refoulements par les branchements causés par un non respect par l'abonné du règlement de service ainsi que tous les sinistres pour lesquels la responsabilité pleine et entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. A contrario, tous les sinistres pour lesquels la responsabilité de l'abonné ou d'un tiers ne peut pas être clairement établie sont à retenir pour le calcul de l'indicateur (notamment ceux donnant lieu à contentieux). - En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau eaux usées sont à prendre en compte pour le calcul de l'indicateur
	<i>Recommandations pour la maîtrise de la qualité de ces données</i>	Utilisation d'une nomenclature des natures de sinistre précisant la distinction entre inondations, débordements, infiltrations et refoulements par les branchements.
	<i>Degré de confiance</i>	Le degré de confiance de l'indicateur est à établir en suivant la méthodologie présentée en annexe. Cette méthode permet au producteur de données d'évaluer le niveau de fiabilité du processus de production de l'indicateur.
	<i>Règles de consolidation à une échelle supérieure à celle de calcul</i>	Les taux sont consolidés en pondérant le taux de chaque périmètre considéré avec le nombre d'habitants desservis sur le périmètre. Les services avec uniquement des abonnés industriels sont concernés par cet indicateur ne peuvent pas être consolidés car il n'y a pas d'habitants correspondants.

3- Interprétation au niveau local	<i>Données contextuelles</i>	Politique locale en matière d'urbanisation et d'assainissement collectif, vétusté du réseau, conditions météorologiques annuelles locales
	<i>Indicateurs liés</i>	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau, taux de réclamations
	<i>Règles pour l'interprétation au niveau local</i>	- La valeur de l'indicateur est influencée par la nature du réseau (séparatif ou unitaire). Une augmentation du taux de débordement peut être le signe d'une urbanisation mal maîtrisée (augmentation des surfaces imperméabilisées) et/ou d'une surcharge des réseaux en temps sec. Cet indicateur peut être aussi le reflet d'une mauvaise séparation des eaux usées et des eaux pluviales. - Pour interpréter les résultats, on s'attachera à respecter la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance.
4- Recommandations pour la comparaison des résultats entre services	<i>Différences de contexte</i>	Règles de construction des réseaux (dimensionnement, qualité des ouvrages, contrôles), niveau d'exigence des populations, législation, conditions climatiques, historique de la construction des réseaux (un réseau unitaire ancien en centre ville présente de fait un risque plus élevé qu'un réseau eaux usées strict plus récent situé en périphérie, lorsque les incidents sont principalement dus aux eaux pluviales).
	<i>Effets méthodes</i>	La prise en compte de sinistres survenants sur un réseau pluvial ainsi que la distinction entre les sinistres imputables à l'opérateur et ceux imputables à l'abonné (distinction entre les refolements par les branchements et les autres sinistres notamment) peuvent introduire des biais dans le calcul de l'indicateur.
	<i>Prise en compte du degré de confiance</i>	- La comparaison ne peut porter que sur des services pour lesquels l'indicateur est réputé fiable ou très fiable. - Pour comparer les résultats entre services, on s'attachera à respecter la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance.